

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire											
		Chlore libre mg(Cl <sub>2</sub> )/L	Chlore total mg(Cl <sub>2</sub> )/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie						
					Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	pH unité pH	Dureté °f	Turbi- dité NFU
CHLORATION RESERVOIR BADAROUX HAUT SORTIE DE RESERVOIR	24/08/2022 LDA48	0,19	0,28	18,9	0	0	<1	<1	0	316	<0,05	<0,01	0,91	7,9	13,5	<0,2
BADAROUX CENTRE BOURG	24/08/2022 LDA48		<0,03	20,8	0	0	206	94	0	313	<0,05			7,9		<0,2
BADAROUX BAS HABITATION PARTICULIERE	24/08/2022 LDA48	<0,03	0,08	23,8	0	0	6	1	0	313	<0,05			8		0,21
NOJARET APRES LE 01/04/06 HABITATION PARTICULIERE	24/08/2022 LDA48	<0,03	<0,03	20,3	0	0	45	9	0	311	<0,05			7,9		<0,2
<b>Limites de qualité en gras</b>	maximum				0	0			0	1100		0.1	50	9		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum									200				6,5		

*Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.*

**Conclusions** Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables.

**Interprétations** La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau.

**Préconisations** Vérifier le bon fonctionnement du système de désinfection.  
Augmenter la dose de désinfectant pour maintenir si possible un taux de désinfectant actif mesurable en tout point du réseau.  
OU répartir des chlorations relais (postes intermédiaires) de manière à fractionner l'injection de chlore et à obtenir un résiduel de chlore libre en tout point du réseau.  
Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).  
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.